Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260421-202601CCAS-DE

CCAS DE LANDRÉVARZEC

KOSG LANDREVARZEG

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

Nombre de membres :	
En exercice :	15
Présents :	12
Absents excusés :	1
Absent :	2
Procurations:	1

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 13 avril, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Président.

Membres :
Paul BOËDEC,
Morgane COLLEOC,
Stéphane RIOU,
Sébastien CORBEL
Gaëtan LE DU
Stéphane LE PAGE absent excusé
Gwénolé LE SOLLIEC,
Élodie SCHULTZ,
Yvonne AUTRET
Jean-Simon ITARRE
Stéphanie KERGOURLAY,
Germaine LAMANDE,
Damien LAMOTTE absent
Gilbert LE SOLLIEC absent,
Manon SOUTREL

Pouvoirs :
Stéphane LE PAGE donne procuration à Paul BOËDEC

Secrétaire de séance :
Morgane COLLEOC.

DÉLIBÉRATION 2026-01 : ÉLECTION VICE PRÉSIDENCE

A l'issue du renouvellement, et conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), il est proposé de désigner un ou une Vice-président(e) qui présidera le Conseil d'Administration en cas d'absence du Maire, Président.

Le ou la Vice-président(e) pourra recevoir des délégations de compétences du Conseil d'Administration, ainsi que des délégations de pouvoir et de signature du Président.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Morgane COLLEOC à la vice-présidence du CCAS.

Suite au dépouillement, Madame Morgane COLLEOC ayant obtenu 13 voix, est élue Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Landrévarzec

VOTE			
Votants : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Paul BOËDEC

MAIRIE DE LANDREVARZEC (Finistère)